

CHOISEL, le 9/9/41



Monsieur le Juge,

Je prends la liberté de m'adresser à vous, certain que votre souci de l'équité contribuera à l'établissement de la vérité et à la réparation de l'erreur dont je suis victime.

Je suis interné comme politique dans le camp de concentration de CHA-TRAOUBLANT. J'ai été arrêté le 2 Juillet au soir à TREGONG où j'exerçais les fonctions d'instituteur. Je fis valoir aussitôt à M. le Commissaire de police de CONCARNEAU que mon arrestation inattendue n'aurait pu s'expliquer que par l'activité militante que j'avais déployée dans le Syndicat de l'Enseignement du Finistère avant la guerre et je reconnus volontiers ma participation au Syndicalisme, niant toute attache avec le parti communiste. Mais dès que je fus revenu de ma surprise, j'essayai de rechercher les causes de mon internement. Or, le lendemain, à mon arrivée au Camp, j'appris que j'étais arrêté en tant que "chef communiste". La confusion était un peu forte ! Immédiatement j'écrivis à M. le Préfet du Finistère en lui exposant que je n'avais appartenu au Parti Communiste que quelques mois voici déjà 9 ans que depuis je l'avais quitté définitivement et que nul acte subversif ne pouvait m'être imputé, en particulier durant la guerre et depuis la fin des hostilités.

Mais il y a une quinzaine de jours j'appris que l'on m'accusait d'avoir tenu des réunions communistes à TREGONG, le jour du début des hostilités entre l'Allemagne et la Russie. Pour moi qui n'avais rien absolument rien fait, non seulement dans cette circonstance, mais encore de toute la guerre pour contrecarrer de quelque manière que ce soit les directives de mes supérieurs, qui n'avait exercé, je le répète encore, aucune action subversive et dont la volonté inébranlable était de continuer dans cette voie, le coup était dur. Ma décision fut immédiate et je demandai à ma femme d'obtenir de M. le Maire de TREGONG la garantie de mon indépendance totale vis-à-vis du parti communiste envers lequel je ne suis rien. Et je réfutais l'accusation dont j'étais l'objet en faisant le récit suivant dont la véracité peut être facilement contrôlée.

Nous avions déjà quelques jours avant le 22 Juin projeté avec les CALVEZ des collègues, de passer notre après-midi du dimanche sur la plage à TRÉVIGNON. Le matin je sors pour connaître les nouvelles, suivi de plus licite que cette curiosité ! Je passe une heure en compagnie de gens d'opinions diverses, en particulier du tailleur COTTEY et du fils du docteur, tous deux non suspects de sympathie au bolchevisme. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui fais les principaux commentaires. Et sortant du café HINGANT, sur la place, j'ai la surprise d'y voir M. P. GUEGUIN, l'ex-professeur de CONCARNEAU avec M. J. PERU de BRÉZEHAN. Nous bavardons parmi les gens, puis décidons, M. GUEGUIN et moi, qui ne nous sommes vus depuis des mois, de boire l'apéritif chez mon cousin, M. CANEVET. Et voici la soi-disant lère réunion communiste. Savez-vous, en effet, qui nous y rencontrons : M. de MALHERRE Pierre lui-même avec qui nous parlons de choses et d'autres. Par la suite, le notaire, M. KERVELLA et le pharmacien M. TRÉHIN, arrivent et se mêlent à la conversation. Enfin, M. JACQUEN, actuellement Secrétaire de Mairie, présent également peut ajouter son témoignage à ceux des honorables personnes déjà citées

.../...

Et voilà le fameux "complot".

J'invite les GURGOIN à manger et l'après-midi nous allons à la place en bicyclette. Là nous avons passé notre temps, CALVEZ et moi, GURGOIN n'ayant pas voulu nous suivre, avec un vieux pêcheur RIOUAL, pour aller chercher des crustacés au vivier, puis au café RIOUAL où j'ai retrouvé M. FERU avec qui j'ai parlé longuement et essentiellement... doryphore! Comme il lui serait facile d'en témoigner. Ainsi se passe cette 2ème "réunion communiste".

En somme sur quoi se basait-on, sur un concours de circonstances pouvant conférer superficiellement une apparence de vraisemblance aux griefs qui me sont reprochés. MM. COTTEN, FERU, de MALHERBE sont les témoins irrécusables que je me suis uniquement livré aux mêmes occupations que n'importe qui, c'est-à-dire commentaire des événements, du jour et conversation banale sur sujets divers. D'ailleurs si les communistes de la région Concarnoise avaient eu à s'adresser à quelqu'un pour leur travail, j'aurais été certainement parmi les derniers qu'ils auraient choisis, et pour cause!

D'après les mêmes informations, c'était la Kommandantur de TRÉBOSC qui avait eu connaissance de ces soi-disant menées anti-allemandes. Je reconnais que des observations superficiellement recueillies aient pu légitimer des soupçons sur ma conduite. Mais maintenant je ne crois pas qu'après une enquête rigoureuse l'on puisse maintenir la mesure dont je suis l'objet.

De plus, lorsque je lus dans la presse les motifs de libération de certains internés politiques, j'en déduisis tout de suite que, m'étant consacré au syndicalisme depuis de nombreuses années, c'était un nouveau fait en ma faveur.

Il n'est pas inutile non plus d'insister sur ma vie pendant et depuis la guerre. Incorporé à BRIST, à la Cie des Travailleurs Militaires, j'y restais 8 mois et obtins à un tel degré la confiance sur toute la Cie (1300 hommes) et que je reçus en partant un certificat particulièrement élogieux de M. CASTIS, Commandant-adjoint. J'en vis retenu par un ordre dont je me suis depuis vainement demandé les causes, car mon attitude avait été toujours parfaitement loyale. Après un mois et demi de séjour à QUIMPER, dans une Compagnie de renfort, l'arrivée des allemands à QUIMPER mit un terme à ma carrière militaire et je repris mon service dans l'enseignement. Au mois d'août durant les vacances, je consacrai entièrement mon activité et mes loisirs à aider les employés de la mairie dans leur tâche compliquée du fait des réquisitions et autres questions nouvelles. Deux secrétaires, dont le chef, étaient en effet absents par suite de la guerre. Là encore j'ai rempli mon rôle avec conscience et je ne crois pas que l'on puisse me reprocher quoi que ce soit. J'aurais bien pu évidemment me désintéresser d'une oeuvre à laquelle rien ne me forçait à contribuer, mais j'aurais de

devoir, au moment où le plus grand nombre de mes compatriotes se trouvaient éloignés de leur foyer et où par contre je jouissais d'un avantage certain, d'aider le Maire dans une tâche que l'heure présente rendait si ardue puisqu'elle créait des problèmes nouveaux.

Par la suite, j'ai repris ma classe et, en dehors de l'accomplissement de ma profession, ma seule activité vraiment importante a été le jardinage. Tout TREGONG pourrait témoigner que je ne me livrais à aucune activité, ni politique, ni autre. Casanier par tempérament, je sortais peu et voyais peu de monde.

Nul ne serait mieux qualifié que M. le Maire de TREGONG pour établir ce que je viens de vous transmettre. Aussi vous demanderais-je de vouloir bien transmettre à M. CARDONNEP le présent document en l'incitant à agir pour que l'erreur dont je suis victime soit enfin réparée.

Je vous remercie dès à présent pour tout ce que vous voudrez bien entreprendre en ma faveur et vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'expression de mes sentiments à la fois respectueux et reconnaissants.

signé : Mère BOURHIS



CHATEAUBRIAND, le 26 Septembre 1941

Transmis pour bienveillant examen à M. le Préfet du Finistère  
M. BOURHIS est un bon instituteur

Quimper, le 1er octobre 1941

L'inspecteur d'Académie

signé : MIART

Monsieur l'Inspecteur,

Par suite de la nouvelle situation qui m'est faite au camp de concentration où je suis interné, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre en considération la requête qu'elle m'inspire.

Si la liberté que je prends de vous écrire vous paraît excessive, veuillez m'en excuser : il a fallu pour en venir là que je sois l'objet d'une mesure de rigueur au terme de laquelle, non en raison de ma conduite d'interné, mais de par ma fonction me classant "intellectuel", je me vois soumis à un isolement plus rigoureux encore que le précédent.

Cependant, j'ai déjà écrit à M. le Préfet, en lui exposant que, depuis de nombreuses années, j'avais rompu avec le parti communiste. A M. le Maire de TREGUNC, j'ai présenté ma défense, lui signalant entre autres, que, longtemps avant mon arrestation, j'avais l'intention bien arrêtée de ne me livrer à aucune activité extra-scolaire ayant le moindre caractère répréhensible. Intention suivie d'effet comme je pourrais le prouver. Et ce n'est pas le nouveau conflit germano-soviétique qui avait modifié ma détermination, loin de là. Je crois pouvoir vous dire que M. le Maire de TREGUNC semblait très favorable à l'obtention d'un réexamen de ma situation.

La reprise des classes est prochaine. La conscience professionnelle dont j'ai fait preuve jusqu'ici et reconnue par mes chefs étant la principale vertu invoquée par moi devant vous, j'oserais solliciter de votre haute bienveillance, la bonté de vouloir bien intervenir auprès de M. le Préfet en lui demandant s'il ne serait pas possible de transformer la sanction que je subis en une mutation d'office.

Confiant dans votre sollicitude à l'égard d'un de vos dévoués administrés et dans la décision qu'il vous appartient de prendre, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de mes très respectueux sentiments.

Marc BOURHIS  
Camp du Châssol S.P.  
Barrage 7 CHATEAUBRIAND (Lre à Infre)  
(Ex-instituteur à TREGUNC)



DELEGATION GENERALE  
du  
GOUVERNEMENT FRANCAIS  
dans les  
TERRITOIRES OCCUPES  
-:-:-:-

n° 14 801

PARIS, le 6 Octobre 1941

Le PREFET  
Délégué du Ministère de l'Intérieur  
à Monsieur le PREFET DU FINISTERE  
(Cabinet)

COPIE  
URGENT

L'attention personnelle du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a été appelée sur la situation des personnes suivantes, actuellement internées au Centre de CHATEAUBRIANT (Bre-Infre) :

- GILLET Marcel, demeurant rue Louis Pasteur à BREST ;
- PAUL François, demeurant à KERIDOU ;
- Les frères Louis et Victor LHOST, demeurant à QUIMPER ;
- POURHIS Marc, Instituteur à TREGONG.



Je vous serais obligé de m'adresser, d'urgence, un rapport sur les faits qui vous ont amené à prononcer l'internement administratif des intéressés.

Vous voudrez bien, en même temps, me faire connaître si leur libération présente, à votre avis, des inconvénients.

Le Délégué dans les Territoires Occupés  
du Secrétaire Général pour la police,

signé : illisible

PREFECTURE DU FINISTERE

LE PREFET DU FINISTERE

COPIE

*Bourhis*

Chevalier de la Légion d'Honneur



Vu la loi du 30 Octobre 1886,

Vu le décret du 22 Décembre 1940,

Vu la loi du 2<sup>e</sup> Décembre 1940,

Vu les instructions du 6 Juin 1941 de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur,

Considérant que M. BOURHIS, Instituteur à TRÉGUNC, témoigne une sympathie très marquée à l'égard de l'ex-parti communiste,

A R R E T :

Article 1er. - M. BOURHIS Marc, instituteur à TRÉGUNC, est suspendu de ses fonctions, sans traitement, à compter du 1er septembre 1941.

Article 2. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture et M. l'Inspecteur d'Académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 6 Septembre 1941

Le Préfet,

signé : GEORGE

MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR

Direction Générale  
de la  
Sûreté Nationale

COMMISSARIAT SPECIAL  
de  
QUIMPER

ÉTAT FRANÇAIS

QUIMPER, le 14 Octobre 1941

LE COMMISSAIRE DES RENSEIGNEMENTS  
GÉNÉRAUX

à Monsieur le Préfet du FINISTÈRE  
-Cabinet-

Les frères LEOST (Louis et Victor-Henri), nés respectivement le 3 Mars 1905 et le 20 Décembre 1907 à ERGUE-ARMEL, exercent la profession de peintres dans cette commune. Ils n'ont jamais été officiellement inscrits au Parti Communiste, mais peuvent être considérés comme extrêmement dangereux ; en effet, ils assistaient à toutes les manifestations de ce parti et aux réunions au cours desquelles ils se faisaient remarquer par leur extrémisme ; révolutionnaires convaincus, à tendances anarchistes, les frères LEOST n'hésitaient pas à proférer des menaces de mort, souhaitaient publiquement la venue du "Grand Soir". De nombreuses personnes ont été menacées par eux, dont un Inspecteur de mon Service et un habitant du Quartier de Loc-Maria à qui ils reprochaient d'assister à la messe. Sans aucun respect pour la propriété, brisant les clôtures des cultivateurs dont les terrains étaient voisins de leur domicile, ils ne leur cachaient point que la révolution prochaine leur donnerait toute licence.

Les frères LEOST, violents et révolutionnaires acharnés, sont extrêmement dangereux ; ils représentent le type même de l'"homme de choc" prêt à l'émeute. Leurs opinions politiques sont connues de toute la population Quimpéroise (n'ont-ils pas été surnommés "les terreurs de Loc-Maria" ?) et les libérer constituerait, dans les circonstances actuelles, une erreur grave.

BOURHIS Marc, né le 16 février 1907 à LEZARDRIEUX (C. du N.) Instituteur à TREGUNC, était l'âme du parti révolutionnaire dans cette commune. Fils de M. BOURHIS, Conseiller Municipal communiste, révoqué de CONCARNEAU, et mari de Mme BOURHIS, Institutrice à St-Philibert en TREGUNC, également communiste acharnée, il était en relations constantes avec les chefs de ce parti à CONCARNEAU, assistant assidûment aux réunions il s'y faisait remarquer par sa violence ; affecté, au cours de la guerre, à une compagnie de Passage spéciale, il n'a pas renié ses convictions et sa présence dans la région de CONCARNEAU est parfaitement indésirable.

VALIERE Paul-Emile, né le 4 Août 1902 à BUENOS-AYRES, mécanicien à BREST, célibataire (vivant en concubinage avec la nommée ZALEMANN STAZA), est un militant international, ainsi que son passé l'établit.

Condamné par le Tribunal de la Seine pour entrave à la liberté

.../...

du Travail, arrêté et condamné à six mois de prison à LONDRES, pour faux et usage de faux, condamné par le Cour d'Appel de NANCY à un an de prison pour excitation de militaires à la désobéissance, VALIERE n'a cessé de jouer un rôle néfaste dans l'agglomération brestoïse où il exerce la profession de chauffeur-mécanicien ; candidat communiste aux élections, il faisait systématiquement obstruction aux exercices de défense passive ; prenant une part très active aux émeutes révolutionnaires de BREST de 1935 ; il tentait par tous moyens d'aggraver la situation. Malgré quelques différends avec les chefs locaux du Parti, qui étaient d'ailleurs d'une envergure bien inférieure à la sienne, il avait une action personnelle considérable sur les militants avec lesquels ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ il était resté en relations constantes.

VALIERE est considéré par la Gendarmerie Maritime de l'Arsenal de BREST, par la Section de Gendarmerie de BREST, par la police spéciale et par la Police Municipale de cette ville, comme l'un des propagandistes communistes les plus dangereux ; jamais inscription au Carnet "B" et inter-nement administratif ne furent plus justifiés.

À mon sens, dans les circonstances actuelles, aucune mesure de clémence ne me paraît souhaitable à l'égard de ces quatre individus.

Le Commissaire des Renseignements Généraux,  
signé : J. MOREAU